



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL



JOURNÉES DE L'ADMINISTRATION AGRICOLE DÉLOCALISÉE

**LE PNIA2 POUR UNE CROISSANCE
AGRICOLE SOUTENUE.**

Les régions de la **Mé** et de l'**Agnéby-Tiassa**.

SOMMAIRE

LE MOT DU MONSIEUR LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL	
I - PERFORMANCES ET PERSPECTIVES DU SECTEUR-BREF APERCU	
1. Bilan du PNIA 1	
2. Fondement et approche de la mise en œuvre du PNIA 2	
II - PRINCIPALES REFORMES DU SECTEUR.....	
1. Régulation des filières	
2. Sécurisation du foncier rural	
3. Loi d'Orientation Agricole de Côte d'Ivoire (LOACI)	
4. Formation professionnelle agricole.....	
5. Sécurité alimentaire	
6. Structuration des OPA en interprofession	
7. Prise en compte de la cellule genre	
8. Programme de Réhabilitation et d'Équipement des structures déconcentrées.....	
III - RECAPITULATIF DES JOURNÉES DE L'ADMINISTRATION AGRICOLE DÉLOCALISÉE (JAAD)	
1. Contexte et objectifs des JAAD 2019	
2. Rappel des éditions antérieures.....	
IV - ZOOM SUR LA HUITIEME EDITION DES JAADA	
1. Informations générales.....	
2. Présentation des régions visitées- Régions de l'Agneby-Tiassa et de la Me.....	
3. Programme des activités	
4. Résultats attendus des Journées de l'Administration Agricole Délocalisée.....	
V - PROJETS AGRICOLES DANS LES REGIONS DE LA ME ET DE L'AGNEBY-TIASSA A LA LOUPE	
VI - LES AUTRES ACTIVITÉS DE PROMOTION DU SECTEUR AGRICOLE.	
1. 6 ème édition de la journée nationale du cacao et du chocolat (JNCC)	
2. 5 ème édition du Salon de l'Agriculture et des Ressources Animales SARA 2019	
VII - LES STRUCTURES SOUS TUTELLE	

MOT DE MONSIEUR LE MINISTRE



« En 2011, lorsque le Président de la République, SEM Alassane OUATTARA, est arrivé au pouvoir, il y avait urgence dans le secteur agricole...

C'est la vision du Président de la République en vue de remédier à cette situation qui a été traduite dans la première phase du Programme National d'Investissement Agricole (PNIA), que nous appelé communément le PNIA 1.

En clair, la logique de formulation du PNIA 1 était toute simple : recapitaliser les ménages agricoles afin de lancer à nouveau la dynamique de la production agricole du pays et donner des revenus décents aux paysans.

Le secteur agricole étant à nouveau réorganisé pour booster la production et les revenus des pays, il nous faut à présent amorcer la phase de la « transformation structurelle de l'agriculture ivoirienne ». La deuxième génération du PNIA, encore appelé PNIA 2.

Plus spécifiquement, le PNIA 2 devra adresser de façon intégrée les questions de production avec une maîtrise totale de l'eau, de mécanisation agricole, de formation professionnelle, de commercialisation et de valorisation des produits agricoles sur place, le tout en suivant une architecture de type agro-polaire autant que possible.

Je crois fermement au concept des agropoles. Il permet une intégration cohérente des activités en amont et en aval de la production agricole. En amont, l'on travaille sur la mise en place de toutes les infrastructures agricoles qui permettent d'améliorer la productivité.

En aval, on facilite l'installation d'un réseau de partenaires privés pour la conservation, la transformation et la commercialisation des produits agricoles. Dans ce système agro-polaire, les autres services sociaux de base (eau, électricité, santé et éducation) sont pris en compte, ainsi que les services TIC et la finance de proximité. »

Extrait du discours de Monsieur Mamadou SANGAFOWA-COULIBALY à l'occasion de la cérémonie de lancement du processus de formulation des PNIA 2ème génération.

Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural

I/ PERFORMANCES ET PERSPECTIVES DU SECTEUR- BREF APERCU

C'est en septembre 2012 que le Gouvernement ivoirien a adopté la première génération du Programme National d'Investissement Agricole (PNIA 1). Ce programme, qui a permis d'enregistrer 2040 milliards de FCFA d'intention d'investissement, a constitué le document de référence pour tous les investissements dans le secteur agricole sur la période 2012-2017.

Le PNIA 1 a posé le cadre institutionnel nécessaire à la relance post-crise du secteur agricole, que ce soit en termes de réglementation du secteur, de définition de politiques sectorielles, ou d'appui à la structuration des filières.

1. Bilan du PNIA 1

Les objectifs du PNIA ont été quasiment atteints, il visait surtout à « recapitaliser les ménages agricoles afin de lancer à nouveau la dynamique de la production agricole du pays et donner des revenus décents aux paysans.

Au titre des réalisations concrètes issues du PNIA, il est à noter :

- L'amélioration générale de la gouvernance avec notamment l'application rigoureuse des réformes entreprises dans les secteurs Café - Cacao et Coton – Anacarde, l'adoption de la Loi d'Orientation Agricole de la Côte d'Ivoire (LOACI) et celle sur le foncier rural ;
- L'accroissement des productions végétales toutes catégories confondues qui sont passées en volume d'environ 17 millions de tonnes à environ 25 millions de tonnes entre 2012 et 2018 soit une croissance de 68% ;
- L'amélioration des revenus globaux des producteurs qui ont quant à eux doublés sur la même période 2012-2018. Passant d'environ 3000 milliards à 6000 milliards de FCFA ;
- L'augmentation des productions animales ;
- L'engagement de nouvelles réformes, notamment l'adoption en juin 2014 de la nouvelle loi portant code forestier afin d'être plus conforme aux exigences nationales et internationales en matière de gestion durable de la forêt ;
- La création de 1.797 096 emplois directs et indirects enregistrés au 31 décembre 2018 ;
- L'amélioration des conditions de vie et de travail des populations rurales : d'importantes infrastructures socioéconomiques communautaires ont été réalisées à travers les projets et programmes agricoles (hydraulique villageoise, centres de santé, écoles, etc....

Ce sont ces résultats qui ont permis à notre pays d'enregistrer la plus forte balance commerciale agricole excédentaire du continent africain devant l'Afrique du Sud en 2018, selon une publication des experts des matières premières.

La côte d'ivoire consolide ainsi sa place de leader de puissance agricole dans la région.

• Positionnement de la Côte d'Ivoire au plan international et continental

Spéculation	Production en Tonnes	Rang mondial ou continental
Cacao	2.019.479	1er mondial
Café	27 987	3ème africain
Noix de Cajou	711 236	1er mondial
Coton	412 646	3ème africain
Hévéa	800 000	1er pays Africain et 6ème mondial
Noix de Cola	260 000	1er mondial
Banane Dessert	360 000	1er exportateur Africain
Ananas	170.000	1er exportateur Africain
Palmier à huile	420 000	2ème africain
Mangue	150 000	3ème pays exportateur au monde vers l'EU

2. Fondement du PNIA 2

6

Le PNIA 1 a permis en la relance post-crise de l'agriculture ivoirienne et posé les fondements pour une transformation structurelle du secteur. Le PNIA 1 a également posé les fondements institutionnels du secteur, que ce soit en termes de réglementation, de définition de politiques sectorielles, ou d'appui à la structuration des filières.

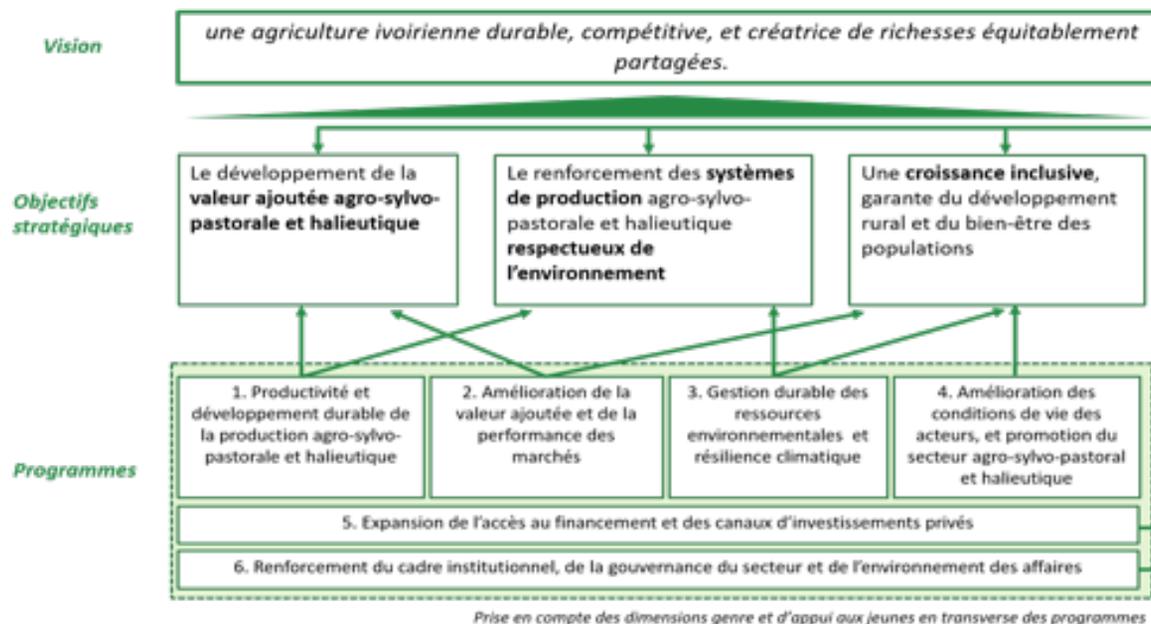
Afin de maintenir cette dynamique et d'amorcer la phase de la transformation structurelle de l'agriculture ivoirienne, le Gouvernement a procédé en octobre 2016 au lancement de la formulation du Programme National d'Investissement Agricole de 2ème génération (PNIA 2).

Le PNIA 2 propose la vision d'une agriculture ivoirienne durable, compétitive et créatrice de richesses équitables partagées. Cette vision pose le double enjeu d'un développement coordonné du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique et de l'impact positif de ce développement sur l'environnement et sur la société dans son ensemble. Le PNIA 2 vise 3 stratégies :

- **Le développement de la valeur ajoutée agro-pastorales et halieutique ;**
- **Le renforcement des systèmes de production agro-pastorale et halieutique respectueux de l'environnement ;**
- **Une croissance inclusive, garante du développement rural et du bien-être des populations.**

Le PNIA 2 sera particulièrement l'occasion de promouvoir une meilleure intégration territoriale à travers la mise en œuvre du concept d'Agro pôle sur l'ensemble du territoire. La vision pour les Agro-pôles consiste en effet en « des investissements agro-pastoraux et halieutique respectueux de l'environnement fondé sur le potentiel des territoires et les besoins des populations et bénéficiant à l'ensemble des acteurs.

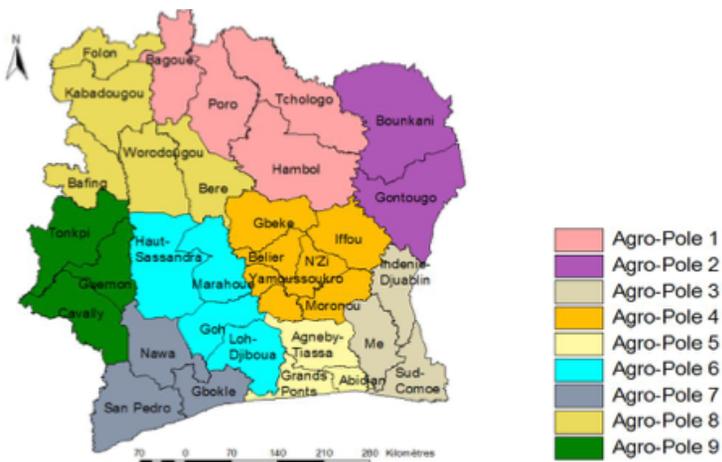
✦ Les six programmes du PNIA II et leur logique d'enchaînement



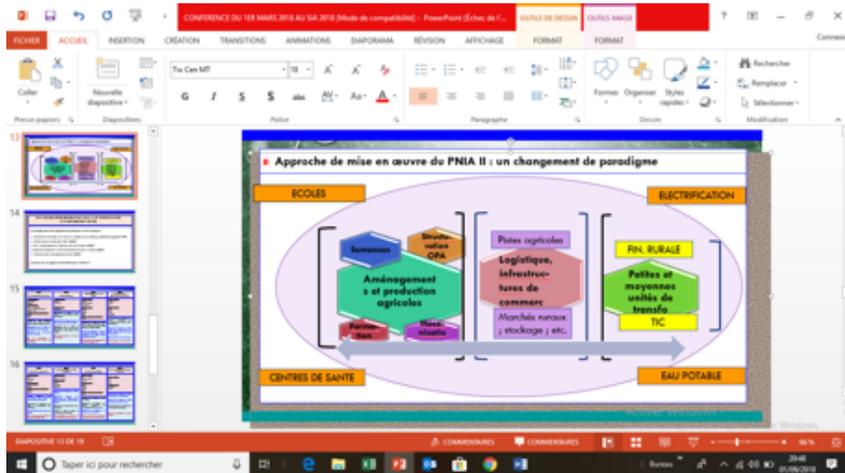
Le regroupement des régions en Agro-poles est basé sur des critères agro-écologiques, administratifs, sociaux et économiques et réseaux d'infrastructures.

- Le regroupement selon le critère écologique permet aux cultures nécessitant des conditions climatiques similaires d'être prioritaires dans les mêmes zones, facilitant de ce fait le choix de la culture au niveau local ;
- Le regroupement selon le critère administratif permet une provision efficace de services gouvernementaux au sein d'une même zone ;
- Le regroupement selon le critère de disponibilité des infrastructures permet de capitaliser sur les réseaux existants et d'assurer des modes de liaison efficaces entre régions d'une même zone. Neuf agro-poles ont ainsi été identifiés sur la base de ces regroupements.

◆ Les Neuf (9) zones spéciales de production et de croissance agricole créées



◆ Approche de mise en œuvre du PNIA II : un changement de paradigme



- Le PNIA II va consolider les acquis du PNIA I via un changement de paradigme au niveau conceptuel et au niveau de la mise en œuvre des projets
- La nouvelle approche veut inciter l'installation d'entreprises privées au niveau local pour dans le cadre de partenariats incitatifs Etat-Filières-Secteur Privé

II- LES PRINCIPALES REFORMES DU SECTEUR AGRICOLE

1. Régulation des filières

◆ Filières du Café et du Cacao

Le Conseil de Régulation, de Stabilisation et Développement de la filière Café-Cacao en abrégé : Conseil du Café-Cacao, a été créé par l'ordonnance N°2011-481 du 28 décembre 2011 fixant les règles relatives à la commercialisation du café et du cacao. Ses objectifs sont de Renforcer la bonne gouvernance et la transparence dans la gestion des ressources ; Développer une économie cacaoyère et caféière durable à travers la réorganisation de la production et l'amélioration de la productivité ; Sécuriser le revenu des producteurs par la mise en place d'un prix minimum garanti ainsi que l'amélioration de la consommation intérieure et extérieure ; Mettre en place une interprofession forte et assise sur des organisations de producteurs crédibles.

◆ Filières du Coton et de l'Anacarde

Le Conseil de régulation, de suivi et de développement des filières coton et anacarde en abrégé, le Conseil du Coton et de l'Anacarde est un organe créé par la loi n°2013-656 du septembre 2013 fixant les règles relatives à la commercialisation du coton et de l'anacarde et à la régulation des activités dans les filières coton et anacarde. Le Conseil du Coton et de l'Anacarde a été créé pour prendre le relais de l'Autorité de Régulation du Coton et de l'Anacarde (ARECA), afin de :

- Assurer la contribution des filières coton et anacarde au développement rural et à l'amélioration du cadre de vie des producteurs de coton et d'anacarde ;
- Assurer la contribution des filières coton et anacarde au renforcement des capacités des organisations professionnelles agricoles de coton et d'anacarde ;
- Approuver le mécanisme de garantie d'un prix minimum aux producteurs de coton et d'anacarde.
- Garantir aux producteurs au moins 60% du prix du marché international.

◆ Filières hévéa et palmier à huile

La création d'un organe de régulation a été prise dans le cadre de la réforme des filières hévéa et palmier à huile adoptée en Conseil des ministres en juillet 2016. Quant au projet de loi instituant l'organe, il a été adopté en décembre 2016. Ce projet de loi vise à améliorer la gouvernance, la productivité et la compétitivité de ces filières, afin de permettre à tous les acteurs du secteur et particulièrement aux producteurs, de tirer un meilleur profit de leurs activités

◆ Filière riz

En vue d'atteindre l'autosuffisance en riz, le Gouvernement a créé l'Agence de Développement de la Riziculture (ADERIZ) en janvier 2018. Cette nouvelle agence a pour mission de mettre en œuvre une politique visant à parvenir à l'autosuffisance au niveau de cette denrée d'ici 2020. La structure aura en outre pour mission de traduire en actions la Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture (SNDR) déclinée par le Gouvernement et, qui couvre la période 2012-2020.

Les autorités ivoiriennes ont décliné en 2012 une Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture (SNDR) dans l'objectif de prendre en compte la progression constante de la consommation du riz dans les centres urbains du pays tout en réduisant la quantité de devises affectées à l'importation de la denrée. La stratégie a été ainsi conçue pour couvrir les besoins nationaux de consommation prévoyant à partir de 2016 une production locale de 1,9 million de tonnes de riz blanchi portée à l'horizon 2020 à environ deux millions de tonnes

2 - Sécurisation du foncier rural

◆ Loi sur le foncier rural

Depuis la loi de 1998, régie par la loi n° 98-750 du 23 décembre 1998, relative au domaine foncier rural, 2% des 23 millions d'hectares des terres rurales de la Côte d'Ivoire bénéficient de titres d'occupation. Un programme de relance de la mise en œuvre de la loi a été adopté. En août 2013, le Parlement ivoirien a adopté une loi accordant un délai supplémentaire de 10 ans pour se conformer à la loi.

◆ La nouvelle politique foncière en Côte d'Ivoire

La sécurité foncière est un défi persistant du secteur agricole dans notre pays. En effet, le foncier a un impact important sur différentes missions du secteur, de la productivité à l'attractivité du secteur en passant par l'accès au financement.

Au regard du potentiel en terre existant et des perspectives de développement du pays, le Gouvernement Ivoirien a inclus le développement du secteur foncier rural comme une priorité nationale dans son Plan National d'Investissement Agricole (PNIA). Ce faisant, la Côte d'Ivoire s'est dotée

- d'une Déclaration de politique foncière, adoptée le 18 janvier 2017, qui présente les objectifs et les orientations du Gouvernement en matière foncière rurale et propose d'étendre la durée du certificat de 3 à 10 ans ;
- d'un Programme National de Sécurisation Foncière Rurale (PNSFR), soutenu par la nouvelle Constitution de novembre 2016, confirmant la condition de la nationalité pour accéder à la propriété de la terre rurale
- d'une Agence Foncière Rurale (AFOR) créée le 3 août 2016.

En vue d'améliorer les conditions nécessaires au déploiement national de sa Politique foncière, le Gouvernement de Côte d'Ivoire, en collaboration avec la Banque mondiale, a entrepris depuis le mois de novembre 2016, la préparation du Projet d'appui au secteur foncier rural.

Les activités du Projet se concentreront plus particulièrement dans les zones répondant aux différents principes :

- priorité aux zones de conflits, là où le besoin est le plus pressant pour maintenir la cohésion sociale ;
- priorité aux zones où des résultats quantitatifs importants sont garantis dans des zones moins exposées aux conflits ;
- choix de zones représentatives des différents contextes socio géographiques en perspective d'un ajustement des approches aux diversités socio-foncières des régions ;
- priorité aux zones où des interventions sont restées inachevées (délimitations de territoires villageois déjà faites mais non suivies d'action en faveur de la certification, d'actions de clarification des droits déjà engagées, demandes de certification restées sans suites...).

A ces principes s'ajoutent les critères tenant compte des activités agricoles et des opportunités économiques à court terme, de densité de population et de pression sur la terre, du niveau de pauvreté et de demande sociale pour la sécurisation foncière et d'accessibilité.

Ainsi avec l'appui de la Banque Mondiale la Côte d'Ivoire vient de lancer le Projet d'Amélioration et de Mise en Œuvre de la politique foncière en Côte d'Ivoire.

Ce projet, financé à hauteur de 27,4 milliards FCFA par la Banque mondiale, a pour objectif d'appuyer la politique foncière de la Côte d'Ivoire en renforçant les institutions responsables de sa mise en œuvre dans les zones rurales et en introduisant un cadastre viable, sera implanté dans six régions de la Côte d'Ivoire : Bafing, N'Zi-Comoé, Sud-Comoé, Me, Agnéby-Tiassa et Indénié-Djuablin. 19 départements et 51 sous-préfectures seront alors couverts.

Le Projet s'articule autour de quatre composantes, à savoir :

- le renforcement des institutions foncières rurales ;
- l'appui à la mise en œuvre du Programme National de Sécurisation du Foncier Rural ;
- la formation pour les professionnels du foncier, puis la coordination,
- le suivi du programme et la gestion des connaissances.

Son délai d'exécution est de 5 ans avec à terme 54 mille certificats fonciers à délivrer sur tout l'ensemble des zones d'implantation. 5500 certificats fonciers ont été délivrés dans tout le pays, depuis le 1er Janvier 2016.

3- Loi d'Orientation Agricole de Côte d'Ivoire (LOACI)

L'ambition de renouer avec une agriculture prospère en Côte d'Ivoire, avec des richesses mieux partagées, requiert que notre agriculture passe d'une agriculture de subsistance à une agriculture moderne, orientée vers le marché. Une telle ambition n'est réalisable que si l'ensemble du secteur agricole est juridiquement encadré.

Loi d'Orientation Agricole vise donc à doter la Côte d'Ivoire d'une loi fondamentale qui traite de l'ensemble des questions relatives à la politique de développement du secteur. L'adoption d'une telle loi permettra de garantir la cohérence d'action dans tout le secteur agricole à travers notamment :

- l'amélioration du cadre de définition et de mise en œuvre des politiques sectorielles du secteur ;
- la mise en harmonie des lois spécifiques existantes ainsi que des réformes et stratégies agricoles trop souvent conduites séparément ;
- la reconnaissance juridique du statut de l'agriculteur et de celui des exploitations familiales ainsi que des entreprises agricoles ;
- ce qui est nécessaire à la modernisation de l'agriculture ;
- la définition d'un cadre réglementaire pour le traitement adéquat des nouveaux défis du secteur agricole : changement climatique, biotechnologie, qualité sanitaire des produits, exigences du marché.

Ainsi, le projet de loi traite de toutes les grandes questions nécessaires pour assurer une croissance agricole durable. En l'occurrence, il dispose, dans le cadre de la souveraineté alimentaire, que l'Etat doit prendre un décret pour préciser les modalités de spatialisation et de diversification des cultures. Cette question est centrale pour la réalisation, dans l'espace agricole, d'un bon équilibre entre les cultures vivrières et les cultures d'exportation.

4- Formation professionnelle agricole

«L'Institut National de la Formation Professionnelle Agricole (INFPA) a été créé en 1997 pour former des techniciens et des techniciens supérieurs à l'agriculture, c'est-à-dire aux productions végétale, animale, halieutique, à la foresterie et l'environnement mais aussi offrir des formations qualifiantes aux exploitants installés.

Face aux sollicitations d'un monde rural en pleine mutation, et en vue de réaliser l'adéquation formation-emploi, le Gouvernement a décidé de promouvoir au profit des jeunes une formation agricole compétitive et performante pour qu'il existe désormais une profession agricole comme existe des carrières dans tous les corps de métier.

En vue d'accompagner le volet important dédié à la transformation de nos produits agricoles dans la phase 2 du Programme National d'Investissement Agricole, le Gouvernement a initié une filière agroalimentaire au sein de l'INFPA.

Aussi, avec l'appui de nos partenaires, la pratique accompagne désormais la formation de nos jeunes. La nécessité d'assurer la relève paysanne et faire face aux sollicitations d'un monde rural en pleine mutation, passe par une bonne formation. Aujourd'hui, une bonne formation agricole de la jeunesse apparaît comme une alternative à l'agriculture traditionnelle caractérisée par une forte pénibilité du travail et des revenus peu attractifs. L'objectif final est de promouvoir une agriculture moderne, diversifiée, intensive soucieuse de l'environnement et compétitive afin d'atteindre un objectif de " un chômage zéro La côte d'Ivoire est un pays qui dès son accession à l'indépendance a très tôt fondé l'économie de son pays sur une agriculture diversifiée.

Cette agriculture concerne les cultures industrielles et d'exportation ainsi que des cultures vivrières. Grâce à cette politique, elle se positionne comme le leader mondial du cacao, de la noix de cajou, de l'hévéa, de la noix de cola et bien d'autres spéculations. Ces performances font d'elle une « puissance agricole » sous régionale et mondiale.

Les principales cultures d'exportation sont le cacao dont la Côte d'Ivoire est le premier producteur mondial et le café en zone forestière. La banane et l'ananas sont cultivés dans le Sud. Le coton, l'anacarde et la canne à sucre dans les savanes du Nord. Les cultures vivrières locales sont le manioc, le riz, le maïs, le mil, l'arachide et l'igname. Dans un effort de diversification des cultures d'exportation, le gouvernement a encouragé la plantation du palmier à huile et de l'hévéa, ainsi que la culture de la canne à sucre, du coton et du soja.



C'est dans cette même dynamique qu'un programme de réhabilitation des locaux de l'INFPA est initié par le département avec l'appui des partenaires techniques et financiers. Ainsi les des bâtiments de l'école régionale d'agriculture de Bingerville (ERA SUD) ont été réhabilités dans le cadre du Programme d'appui à la formation professionnelle et à l'insertion des jeunes (PROFORME), financé par l'Union européenne (UE) a plus de 18 milliards FCFA et exécuté par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI).

Le ministre de l'Agriculture et du Développement rural, Coulibaly Mamadou Sangafowa, a procédé, jeudi, à la remise officielle C'est l'ensemble des bâtiments de l'ERA SUD de Bingerville dont celui de l'administration, des dortoirs, des salles de classe, de l'infirmierie et du réfectoire qui ont bénéficié de ces travaux de rénovation d'un coût global de 807 millions de francs CFA

5- Sécurité alimentaire.

◆ Actions et projets en vue d'atteindre l'autosuffisance alimentaire

Nonobstant son rang de premier pays producteur mondial de cacao et de noix de cajou, la Côte d'Ivoire s'est fixée l'objectif d'atteindre l'autosuffisance alimentaire à court terme.

La sécurité alimentaire est un concept qui recouvre quatre dimensions principales :

- La disponibilité en quantités suffisantes de nourriture de nature et de qualité appropriée et cela dans toutes les portions du territoire national quelle que soit la provenance de cette nourriture (production locale, importation ou aide alimentaire) ;
- L'accès de toute personne aux ressources permettant d'acquérir les aliments nécessaires à un régime alimentaire nourrissant. Ces ressources comprennent tant les ressources monétaires que les droits d'accès nécessaires pour produire des aliments ;
- La stabilité de l'accès à la nourriture, c'est-à-dire que l'accès à la nourriture de la population ne peut pas être mis en cause par un quelconque choc naturel ou économique ;
- L'utilisation appropriée de la nourriture (bonne cuisson et préparation d'aliments variés) favorisant un apport adéquat en nutriments et énergie dans un contexte où la consommation de cette nourriture est sans danger pour la santé (hygiène, eau potable, infrastructures sanitaires ou médicales).

Il est important de rappeler que notre production alimentaire est fortement tributaire de l'eau de pluie. C'est pourquoi le PNIA prévoit l'aménagement et la réhabilitation de nos bas-fonds pour une production agricole mécanisée avec une bonne maîtrise de l'eau. Plusieurs projets d'aménagement et de réhabilitation de bas-fonds au total 100.000 ha de bas-fonds sur toute l'étendue du territoire national, dans la cadre de la mise œuvre du PNIA sont en cours de négociations.

Le Fonds d'Appui au Secteur Vivrier mis en place par le Gouvernement continue d'appuyer les femmes à travers leurs groupements exerçant dans tous les secteurs et en particulier, le secteur agricole.

Les appuis en termes d'encadrement et de création d'infrastructures sont couplés depuis 2012, avec d'importantes dotations financières et des équipements par le biais de Fonds vivriers et du Programme d'Appui à la Sécurité Alimentaire (PASA), pour un montant annuel cumulé de plus de 2 milliards de FCFA. A travers son axe intitulé « Amélioration de la gouvernance du secteur agricole », ce programme prévoit la réduction des inégalités sociales, économiques et culturelles entre les femmes, les groupes vulnérables et les hommes.

Aussi nous pouvons noter Programme d'Appui à la Production Vivrière et à la Sécurité Alimentaire (PAPV-SA). L'objectif de ce programme est l'accroissement de la production alimentaire et la transformation des produits locaux à travers l'installation de plusieurs unités de transformation.

◆ Des projets initiés dans le cadre de la sécurité alimentaire

Ces projets ont pour objectif de contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et à une amélioration du revenu des producteurs par la création d'emplois. L'objectif spécifique est de contribuer l'accroissement durable de la productivité et des productions vivrières.

Intitulé du programme	Objectif du programme	Zone d'intervention
Programme d'urgence d'appui à la production vivrière (PUAPV)	Contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire des ménages à travers un appui conseil et accompagnement de l'Etat aux producteurs pour la production de riz	L'étendue du territoire national
Le programme d'appui au développement des filières agricoles (PADFA)	Contribuer à l'amélioration de la production de riz en Côte d'Ivoire	Centre-Ouest : (Daloa, Vavoua)
Développement de la riziculture irriguée	Apporter un appui conseil aux riziculteurs de la plaine de M'Bahiakro	Centre (M'Bahiakro)
Promotion du riz local (Proril)	Contribuer à accroître le volume du riz blanchi local vendu	Centre: Bouaké; Béoumi, Sakassou, Tiebissou, Toumodi et Yamoussoukro.
Projet d'appui aux infrastructures dans la région de l'Indénié Djuablin (PAIA ID)	Contribuer à la réduction de la pauvreté en milieu rural	Centre-Est : Abengourou et Agnibilékrou
Projet intégré d'hévéaculture et de cultures vivrières à Prikro	Accroître la production vivrière en plus de l'hévéaculture et contribuer à l'amélioration des conditions de vie des bénéficiaires	Centre Prikro, Daoukro
Projets de Réhabilitation Agricole et la Réduction de la Pauvreté (PRAREP)	visé à contribuer au développement et au renforcement des activités de production de riz, de manioc et d'igname.	Poros, Tchologo, la Bagoué, du Hambol, du Gbéké et du Bounkani.
Projet d'appui à la Production et à la Commercialisation (PROPACOM OUEST).	Ce projet vise principalement à améliorer durablement la sécurité alimentaire et les revenus des populations des zones du projet à travers l'accès des petits producteurs à des services de production efficaces, à des technologies appropriées et aux marchés.	Poros, du Tchologo, de la Bagoué, du Hambol, du Gbéké, du Bounkani et du Gontougo.

Projet de Développement Agricole Intégré de la Vallée de la Bagoué.	Ce projet vise l'existence d'une importante quantité de réserve d'eau, la pérennisation de la faune aviaire, ainsi que l'amélioration de l'écosystème.	Boundiali et de Kouto
Projet Pole Agro Industriel du Belier	contribuer à l'émergence d'un pôle agroindustriel dans la région du Bélier à travers une dynamisation des filières agricoles porteuses et une implication accrue du secteur privé, des jeunes et des femmes.	Région de Gbèkè : Départements de Bouaké, Sakassou, Béoumi

6- Structuration des Organisations professionnelles agricoles

L'Etat de Côte d'Ivoire, dans le souci de dynamiser les filières agricoles, a décidé de renforcer leur gouvernance à travers des interprofessions bien structurées et représentatives. C'est ce qui a motivé, l'ordonnance N° 2011-473 du 21 décembre 2011 relative aux organisations interprofessionnelles agricoles (OIA), ainsi que l'Acte uniforme OHADA et l'arrêté interministériel N° 294 du 20 Août 2013 fixant les conditions de création, de reconnaissance et les modalités de fonctionnement des organisations professionnelles agricoles.

Ces textes visent à doter chaque filière agricole d'une interprofession représentative. Ces OIA doivent compter en leur sein tous les acteurs de la chaîne de valeur du secteur avec des exigences de représentativité. Entre autres, le collège des producteurs doit compter au moins 60% des administrateurs qui siègent au Conseil d'Administration de l'organisation.

7- Prise en compte de la cellule genre – Première édition de la Journée Internationale de la Femme du secteur agricole.

Le Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural, Monsieur Mamadou Sangafowa COULIBALY, a inscrit parmi les priorités du secteur agricole une place de choix aux femmes. Il s'agit désormais d'accorder une place aux femmes en tant qu'actrices du développement, devant apporter leur pleine et entière contribution à la construction économique, politique et sociale de la Côte d'Ivoire par le secteur agricole.

C'est dans ce contexte qu'a été initiée la première édition de la Journée Internationale de la Femme du secteur agricole (JIF-MINADER 2019) et qui s'est déroulée le 26 mars 2019.

Elle avait pour objectif de présenter les actions mises en œuvre au sein du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER) pour la promotion du Genre dans le secteur agricole.



façon spécifique, Cette activité a permis de mettre en exergue les activités des femmes du monde rural et de capitaliser toutes les actions réalisées par les projets et les Structures sous-tutelle du MINADER :

- Aménagement des bas- fonds ;
- sécurisation foncière ;
- réalisation de marchés ruraux ;
- mécanisation agricole ;
- appui à la production ;
- réalisation et réhabilitation de points d'eau.

Elle a aussi permis d'honorer les braves femmes modèles du secteur agricole et d'identifier les opportunités de promotion des femmes de ce secteur.

En résumé, la JIF MINADER, tout en faisant le point des défis à relever, a porté un regard positif sur les réalisations en faveur des femmes, motivé les acteurs du secteur et surtout créé un cadre de promotion des innovations, des mécanismes et actions pour améliorer la situation des femmes dans le secteur agricole.

8- Programme de Réhabilitation et d'Équipement des structures déconcentrées

Entamé en 2014, ce programme a permis à l'État central de consentir un effort budgétaire conséquent pour réhabiliter et équiper les services déconcentrés du MINADER. L'objectif spécifique est d'améliorer les conditions de travail des services déconcentrés du Ministère de l'Agriculture et développement rural et de manière plus général de :

- renforcer les capacités des services déconcentrés ;
- améliorer les conditions de travail de ses agents ;
- compenser le déficit de matériels des services déconcentrés ;
- améliorer l'efficacité les actions des services déconcentrés sur le terrain ;
- réhabiliter les Directions Régionales et Départementales.

A la fin de l'année 2018 ; les locaux de 38 Directions déconcentrées ont été réhabilitées et 49 sont en cours de réhabilitation.

Concernant le matériel roulant (Véhicules et motos tout-terrain) et bureautique ; 31 Directions régionales et 50 Directions Départementales ont été équipées en Véhicules Pick up 4x4. Chaque directeur régional et 85% des directeurs départementaux dispose d'un véhicule de type 4x4 dans le cadre de leur fonction. Enfin toutes les Directions régionales et départementales ont été équipées en moto-terrain. Enfin, les 108 services déconcentrés ont été équipées en matériel informatique et en GPS et pluviomètres.

III- RECAPITULATIF DES JOURNÉES DE L'ADMINISTRATION AGRICOLE DÉLOCALISÉE

(JAAD)

1 - Contexte et objectifs des JAAD

Né d'une volonté de se rapprocher des producteurs et autres acteurs du secteur agricole, le concept des Journées de l'Administration Agricole Délocalisée (JAAD) a été initié par le Ministre Mamadou COULIBALY SANGAFOWA en 2012, dans le cadre de la mise en œuvre du Programme National d'Investissement Agricole (PNIA).

Le principe consiste à déplacer sur une période définie et dans une région, le Ministre et son cabinet, qui échangeront durant cette période, avec l'ensemble des acteurs du monde agricole de cette région.

L'objectif de cette mutation temporaire est de permettre au Ministre et ses collaborateurs d'être en contact réel avec tous les acteurs du secteur agricole de la région et/ ou des régions visité(es) afin de mieux appréhender les préoccupations inhérentes à chaque activité et proposer par la suite, des solutions concrètes pour faire avancer l'agriculture ivoirienne. A cette occasion, la tutelle fait la promotion de sa politique agricole et s'assure qu'elle est en ligne avec les attentes des acteurs sur le terrain.

2 - Rappel des éditions passées

JAAD 1ère édition en Mai 2012 dans la région du Bas-Sassandra. Pour cette première édition des Journées de l'Administration Agricole Délocalisée (JAAD2012), la région visitée fut le Bas-Sassandra, plus précisément les villes de Soubré, Méagui et San-pédro, appelées jadis « la boucle du cacao » tenue du 10 au 13 Mai 2012, elle a eu pour thèmes principaux : - la réforme de la filière, - la sécurité alimentaire

JAAD 2ème édition en Novembre 2013 dans les régions du Béré, du Worodougou, du Bafing et du Kabadougou La 2ème édition des JAAD s'est tenue du 07 au 09 novembre 2013 avec pour orientations principales : La réforme des filières coton et anacarde. Les orientations pour assurer la sécurité alimentaire dans la région. Ce fut l'occasion pour le Ministre de l'Agriculture, de communier avec les peuples de ces régions et de collecter leurs préoccupations afin d'y répondre de manière ciblée et appropriée.

JAAD 3ème édition du 15 au 19 octobre 2014 dans les régions du Tchologo, du Poro et de la Bagoué. (Boundiali, Ferkessedougou et Korhogo) Pour cette 3ème édition, les thèmes abordés furent : L'Agriculture familiale, thème de la FAO pour l'année 2014, Le bilan des différentes réformes du secteur agricole, Le Salon de l'Agriculture et des Ressources Animales (SARA 2015), La Journée Mondiale de l'Alimentation (JMA 2014), Les orientations pour assurer la sécurité alimentaire dans la région.



Allocution du Ministre de l'Agriculture
et du Développement Rural,
Mamadou SANGAFOWA COULIBALY

JAAD 4ème édition du 22 au 26 juillet 2015 dans les régions du BOUKANI et de l'INDENIE DUABLIN. (Bondoukou, Koun Fao et Abengourou) Les thèmes abordés au cours de cette 4ème édition furent : « Les sols, une base solide pour la vie », thème de l'année 2015, année internationale des sols décrétée par les Nations Unies ; Le thème de l'édition 2015 de la Journée Mondiale de l'Alimentation ; La célébration de la journée internationale des coopératives ; Le point sur les réformes du secteur agricole (CCC, CCA, PNIA, LOACI) ; Le point du SARA 2015 ; Le point sur la Sécurité Alimentaire à travers notamment le Programme d'Appui à la Sécurité

JAAD 5ème édition du 22 au 26 décembre 2016 dans les régions du HAUT SASSANDRA. (Daloa) Thème : le climat change,

l'alimentation et l'agriculture aussi. Le thème de l'édition 2016 de la Journée Mondiale de l'Alimentation ; La célébration de la journée internationale des coopératives ; Le Salon de l'Agriculture et des Ressources Animales (SARA 2017),

JAAD 6ème édition du 27 au 29 juillet 2017 la région du Sud-Comoé a abrité la 6ème édition des JAAD, le thème a porté sur la réforme des filières palmier à huile et hévéa et le foncier rural. Les JAAD 2017 ont été couplées avec la célébration de la Journée internationale des coopératives des Nations Unies avec pour thème : les coopératives agissent pour que personne ne soit laissée de côté.



JAAD 7ème édition : du 17 au 20 octobre 2018 dans le district autonome de Yamoussoukro et la région du Bélier, de Gbêkè, du Hambol et de l'Iffou. L'édition a été axée sur la transformation structurelle de notre économie agricole et couplée avec la célébration de la 38ème Journée Mondiale de l'Alimentation autour du thème : « Agissons pour la faim zéro ».

► **LES JAAD EN IMAGES**



Pose de première pierre d'un projet agricole à Abengourou (JAAD 2015)



Lancement du projet 2PAI-Belier (JAAD 2018)



Visite de l'exposition des produits terroirs (JAAD 2013)



Remise de chèque à Korhogo (JAA 2014)



Dons de Matériels roulants (JAAD 2016)



Projet MAB (JAAD 2018)



Le Projet d'aménagements Hydro Agricoles de M'bahiakro

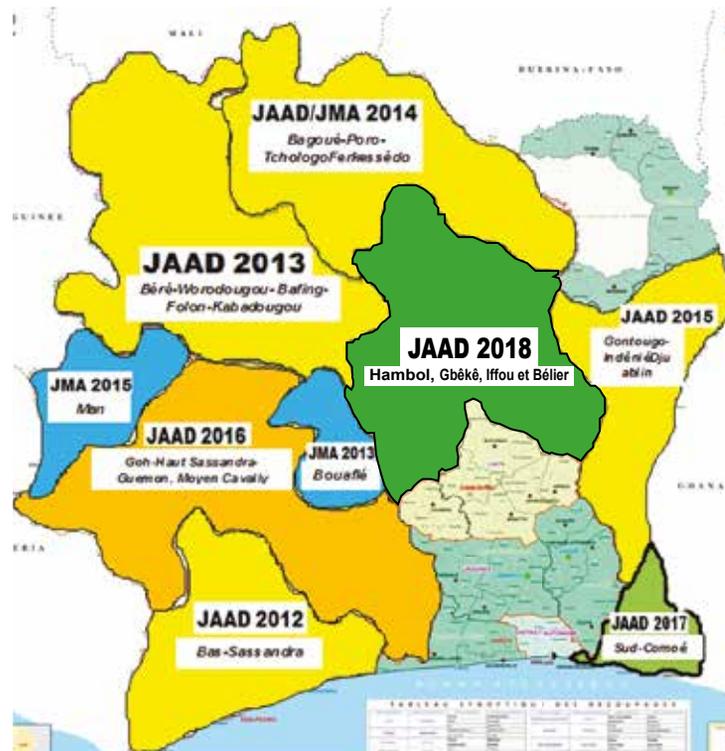


Photo de famille à Gonaté (JAAD 2016)



remise de kits agricole à Abengourou (JAAD 2015)

► COUVERTURE NATIONALE DES ACTIVITES JAAD



19

IV- ZOOM SUR LA HUITIEME ÉDITION DES JAAD

1. Informations générales

La huitième édition, prévue du 17 au 20 juillet 2019 dans les régions de l'Agnéby-Tiassa et de la Mé aura pour thème « **le PNIA 2 pour une croissance agricole soutenue** » et s'articulera autour des points suivants :

- l'état d'avancement de la mise en œuvre du Programme National d'Investissement Agricole dans les régions concernées à travers le programme mesures d'accompagnement au secteur de la Banane, le programme d'appui à la sécurité alimentaire, le projet d'appui à la relance des filières agricoles de Côte d'Ivoire, le projet Filières Agricoles Durables de Côte d'Ivoire ;
- la promotion de la 5ème édition du Salon International de l'Agriculture et des Ressources Animales ; (SARA 2019) ;
- les problématiques liées au changement climatique ;
- la politique de gestion du foncier rural ;
- le bilan des différentes réformes menées dans le secteur depuis 2012 (coton-anacarde, café-cacao, hévéa-palmier à huile, foncier rural, etc...) ;
- les enjeux de la mise en place des Organisations Interprofessionnelles Agricoles ;
- la célébration de la journée internationale des coopératives ayant pour thème : « les coopératives pour un travail décent ».

2. A la découverte des régions de l'Agneby-Tiassa et de la ME

● Région de l'Agneby-Tiassa



Située dans le sud forestier de la Côte d'Ivoire, la Région de l'Agnéby-Tiassa s'étend sur une superficie de 9080km². Elle est limitée au Nord par les Régions du Moronou et du Bélier, au Sud par la Région des Grands Ponts, à l'Est par la Région de la Mé et à l'Oues par les Régions des Grands Ponts, du Gôh et du Lôh-Djiboua.

La région Agnéby-Tiassa est composée administrativement de quatre départements : Agboville (chef-lieu de région), Tiassalé, Sikensi, et Taabo.

Elle compte également 16 sous-préfectures.

Le Relief est généralement plat avec quelques élévations par endroit. Le climat de type subéquatorial, comprend quatre saisons: deux saisons des pluies et deux saisons sèches. Une grande saison des pluies d'Avril à Juillet, pendant laquelle tombent les 2/3 des précipitations annuelles, une petite saison sèche d'Août à Septembre, une petite saison des pluies d'octobre à Novembre et une grande saison sèche de Décembre à Mars.

Le réseau hydrographique est dominé par le Bandama qui traverse les départements de Taabo et de Tiassalé du Nord au Sud. Son principal affluent est le N'zi. On note aussi la présence de plusieurs cours d'eau au débit intermittent comme l'Agnéby.

• *Potentialités agricoles*

L'Agnéby-Tiassa est une région essentiellement agricole où prédomine le binôme café- cacao pour les produits d'exportation. Au cours de ces dernières années, la culture de l'hévéa et du palmier à huile connaissent un développement rapide et représente un apport non négligeable dans le revenu des populations.

La culture de la banane douce, jadis prospère dans le département d'Agboville, y connaît un léger déclin, mais est en essor dans le département de Tiassalé.

Grande productrice de (produits) vivriers (banane plantain, igname, manioc, etc...), la Région de l'Agnéby-Tiassa éprouve d'énormes difficultés pour l'écoulement de ces produits vers les marchés du fait de l'impraticabilité des routes et pistes villageoises.

• *Potentialités industrielles*

Au niveau de l'industrie, la Région compte quelques unités agro-industrielles :

- o SCB (production et conditionnement de la banane à Tiassalé) ;
- o ADAM AFRIQUE (transformation de l'huile de palme à Sikensi) ;
- o HEVETEC (achat et conditionnement du latex à Sikensi) ;
- o TRCI (achat et conditionnement du latex à Agboville) ;
- o HUILERIE de Gbalékro à Agboville ;
- o NATURE et SAVANE (surgelé de jus d'ananas et de passion à Pacobo).

Et des unités de transformation du bois :

- o Forêts d'Afrique, scierie Limba à Tiassalé ;

- o IDES, STBI à N'Douci ;
- o LFA, SNPRA à Agboville.

Ainsi que des activités de la pêche qui sont pratiquées à Tiassalé et Taabo.

● Région de la ME

Située au sud de la Côte d'Ivoire, la Région de La Mé (du nom d'un fleuve côtier de 140 km de longueur traversant la zone), est née du nouveau découpage administratif de la Côte d'Ivoire. Elle est limitée au nord par l'Indenié-Djuablin, au nord-ouest par le Moronou, au sud-ouest par l'Agnéby-Tiassa et le district d'Abidjan et au sud-est par la région du Sud-Comoé. Elle constitue en association avec la Région de l'Agnéby-Tiassa et la Région des Grands Ponts, le District des Lagunes.

Les départements, les communes et le chef-lieu de région La région de la Mé regroupe quatre (04) départements : Adzopé, Akoupé, Alépé Yakassé-Attobrou.

Elle compte six (06) communes que sont Adzopé, Agou, Akoupé, Afféry, Alépé et Yakassé-Attobrou. La région regroupe dix-sept (17) sous-préfectures.

Adzopé est le chef-lieu de notre région selon le décret n°2011-263 du 28 septembre 2011. La superficie de la Région de la Mé est de 8.237 km².

• *Potentialité Agricole*

Située dans une zone forestière à pluviométrie abondante, la Mé est une région agricole très importante. Les cultures vivrières (manioc, banane plantain) et les cultures de rente (café, cacao, hévéa, palmier à huile, hévéa) sont les plus pratiquées. Du fait de sa proximité de la capitale économique ivoirienne, l'essentiel de la production vivrière est écoulé sur le marché abidjanais ; ce qui provoque des pénuries sur le marché local, d'où la cherté de la vie dans la Région. Il faut signaler que la culture de la noix de cola est pratiquée de manière informelle, mais rapporte des revenus substantiels à la population.

La région dispose d'énormes potentialités sur le plan agricole avec la production de café, de cacao, du bois, du vivrier, d'hévéa, etc. L'Etat ivoirien, dans le cadre de sa politique de développement agricole, a mis à la disposition des populations riveraines et de nombreux demandeurs, des terres de cultures en procédant au déclassement d'une partie de la forêt classée de Memni par arrêté n°645 du 7 mars 1973.

• *Potentialités industrielles*

Plusieurs entreprises de transformation du bois sont situées dans les communes d'Adzopé (FIP—avec succursale au Cameroun-, NSA, INPROBOIS et Tropical Bois) et d'Akoupé (SNTRA et NSKF). Elles emploient environ 3500 personnes et transforment en moyenne 277 000 m³ de grume par an.

L'approvisionnement en bois est assuré dans un rayon de 150km autour des villes concernées. Mais la diminution des ressources

forestières locales et la recherche d'espèces particulières amène lesdites entreprises à s'approvisionner également à Bongouanou, Abengourou et M'batto.

Parmi les structures industrielles, citons la société ITRAD-TALIN qui ayant pour matière première les fruits d'un certain arbre ainsi que ses feuilles (qui servent à attacher l'attiéké), approvisionne une industrie pharmaceutique en Grande – Bretagne, ADAM-AFRIQUE qui fait de l'extraction d'huile de palme, son activité principale.

Ces structures sont implantées dans le département d'Alépé. Les industries agro-alimentaires sont de quatre (04) types : l'unité de pressage de citron à Bécouefin, les boulangeries modernes, les unités de fabrication d'attiéké de Diapé et d'Alépé, l'usine de banane douce de Bana-cómoé et la plantation EGLIN (bananeraie) de Motobé.

3. Programme des activités des JAAD 2019

Les activités et événements à mener à l'occasion des JAAD 2019 sont les suivants :

a - Atelier relatif à la présentation du bilan agricole 2018

La 8ème édition des JAAD va démarrer le mercredi 17 juillet 2019 avec la présentation du bilan agricole de l'année 2018 et sera suivie de celle de la mise en œuvre du PNIA2.

Cette rencontre va réunir les cadres de l'administration agricole, le corps préfectoral des régions visitées ainsi que les acteurs du secteur.

b- Célébration de la Journée Internationale des Coopératives

La tenue de la 8ème édition des JAAD intervient au cours du mois de la célébration des coopératives.



La Journée internationale des coopératives est une célébration annuelle du mouvement coopératif. Elle est célébrée chaque premier samedi de juillet depuis 1923. Depuis 1995, les Nations Unies et l'Alliance coopérative internationale choisissent le thème de la célébration.

Cette année le thème retenu est « les coopératives pour un travail décent ».

Le but de cette journée est de, entre autres :

- sensibiliser l'opinion sur l'action des sociétés coopératives
- mettre en relief la complémentarité des objectifs des Nations Unies

et du mouvement coopératif international ;

- souligner la contribution du mouvement dans la résolution de problèmes majeurs soulevés par les Nations Unies ;
- consolider et élargir les partenariats entre le mouvement coopératif international et d'autres acteurs, tels que les gouvernements, au niveau local, national et international.

Cette célébration sera marquée par un séminaire à l'attention des coopératives agricoles, le vendredi 19 juillet 2019 à Adzopé dans la salle des jeunes. L'objectif de ce séminaire est de promouvoir auprès des structures coopératives agricoles les principes coopératifs notamment l'adhésion volontaire et ouverte à tous, la sensibilisation des acteurs sur le travail décent à travers des communications, le contrôle démocratique exercé par les membres et la participation économique des membres. Une sensibilisation des acteurs à la bonne gouvernance également est programmée à travers la faire la promotion des meilleures sociétés coopératives locales

c - Visite, inauguration et réception d'infrastructures agricoles

Il s'agira pour le Ministre et sa délégation de visiter, d'inaugurer ou réceptionner des infrastructures agricoles. Ces ouvrages ou projets sont la matérialisation des différentes réformes engagés dans le secteur et dans le cadre de la mise en œuvre du PNIA. Dans les localités visitées, Il s'agira entre autres de :

- inaugurer et présenter le modèle d'intégration des Planteurs villageois dans la filière Banane ;
- installer des jeunes exploitants dans ce projet de plantations villageois ;
- réceptionner les infrastructures telles que la piste rurale Sahué-Bakanou-Brikisso-Yaobou (57 km). Ces pistes serviront à désenclaver et à acheminer l'hévéa produit dans ces zones.
- visiter l'unité de fabrication d'amidon et d'attieké déshydraté ;
- visiter l'usine de fabrication de produits chocolatés
- inaugurer les locaux de la Direction départementale de Sikensi ;

d - Audiences et rencontres publiques

Des audiences seront accordées au Corps Préfectoral, aux Elus, aux Services déconcentrés du Ministère, aux Acteurs du Secteur Agricole des régions de la Mé et l'Agnéby-Tiassa

e- Exposition et promotion des produits agricoles

Elle mettra en exergue les services et les produits offerts par l'Administration agricole, les Structures sous-tutelle, les fournisseurs de services, de matériels et d'intrants agricoles à l'espace de la Nouvelle Gare d'Adzopé.

f - Promotion du Salon de l'Agriculture et des Ressources Animales (SARA) 2019

Le Commissariat Général du SARA fera le point du SARA 2017 et informera les acteurs des régions visitées sur les dispositions à prendre pour participer à la 5ème édition du SARA.

g - Remise d'importants dons dans le cadre du Programme d'Appui à la Sécurité Alimentaire (PASA)

Le Ministre procédera à la remise d'importants dons constitués de semences, d'engrais, de produits phytosanitaires et d'outils agricoles aux producteurs.

e - Défilé de tous les acteurs du monde agricole dans les régions de la Mé et de l'Agnébi Tiassa.

Tous les acteurs du monde agricole des régions visitées défilèrent à la cérémonie de clôture des JAAD afin présenter aux visiteurs la diversité et la richesse agricoles de leur région. Cette exposition aura lieu à la place de la Nouvelle gare d'Adzopé. Ce défilé

sera également l'occasion de marquer officiellement la célébration de la Journée Internationale des coopératives en les mettant à l'honneur lors de ce défilé.

4. Résultats attendus des Journées de l'Administration Agricole Délocalisée

- l'administration agricole centrale est connue des acteurs du monde agricole ainsi que des autorités administratives et politiques des régions visitées ;
- les populations sont informées sur les enjeux de la réforme des filières Palmier à huile et Hévéa ;
- la politique de relance du secteur à travers les échanges thématiques est promue ;
- les projets agricoles des régions visitées sont connus par l'ensemble des acteurs ;
- les solutions aux problématiques spécifiques des régions sont trouvées ;
- les produits agricoles et de certains services sont connus des populations ;
- les populations sont entretenues sur le thème de l'édition 2018 de la Journée Mondiale de l'Alimentation ;
- les populations sont sensibilisées sur le foncier rural.

V- PROJETS AGRICOLES DANS LES REGIONS DE LA ME ET L'AGNEBY-TIASSA A LA LOUPE

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme National d'Investissement Agricole (PNIA) initié en 2012, le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural a entrepris plusieurs projets dans les régions de la Mé et de l'Agnéby-Tiassa, à l'instar des autres régions de notre pays. Ces projets ont pour objectifs d'une part l'amélioration durable de la sécurité alimentaire et d'autre part la réduction de la pauvreté en milieu rural par la diversification et l'augmentation des revenus des populations et l'amélioration de leurs conditions de vie.

*Aperçu de quelques projets initiés ou en cours dans les régions

NOM DU PROJET	LIEU	COUT
le Programme d'appui à la sécurité alimentaire		5 milliards FCFA
Programme de Mesures d'Accompagnement au Secteur de la banane.	N'Douci et Niakamadougou	29,8 milliards FCFA dont 7milliards investis à Ndouci
Projet d'Appui au Développement des Filières Manioc et Maraichers en Côte d'Ivoires (PRO2M)	L'Agnéby Tiassa et la Mé	13 milliards F CFA 120 millions de F CFA
Projet de Productivité et de Transformation de l'Agriculture en Afrique de l'Ouest	Cinquante (50) départements en Côte d'Ivoire	
Projet d'appui à la relance des Filières agricoles de Côte d'Ivoire	Toutes les régions de la Côte d'Ivoire donc L'Agnéby Tiassa et la Mé	25 milliards de F CFA
Projet d'appui à la relance des filières agricoles FADCI	Toutes les régions de la Côte d'Ivoire	45 milliards de FCFA
Programme d'Appui à la Relance des Filières en Côte d'Ivoire (PARFACI)	L'Agnéby Tiassa et la Mé	17 milliards de FCFA

◆ Programme des mesures d'accompagnement au secteur de la banane

L'objectif spécifique du programme est la gestion durable de la filière par l'amélioration de la compétitivité, le développement des exploitations villageoises et la diversification commerciale, tout en améliorant les conditions de vie des travailleurs et en préservant l'environnement. Le projet de développement de plantations villageoises se déroule sur deux (2) sites distincts, l'un au Sud dans les localités de N'Douci et l'autre au Nord dans le Département de Niakaramadougou.

Les résultats attendus sur chacun des sites se présentent comme suit :

- ▶ un (1) bloc de 200 ha de bananeraie est créé, entièrement aménagé et équipé avec les infrastructures modernes adoptées par la filière;
- ▶ vingt (20) jeunes entrepreneurs ruraux sont installés sur 20 ha chacun et regroupés en une organisation professionnelle agricole (OPAV) afin de gérer en commun toutes les infrastructures ;
- ▶ Au moins 200 emplois directs sont créés ;
- ▶ 210 logements sont construits pour les planteurs et leurs travailleurs (ouvriers agricoles) ;
- ▶ Des infrastructures sociales de base au bénéfice des planteurs et leurs travailleurs et des communautés riveraines sont créées : centre de santé, électrification, adduction d'eau potable, routes, etc.
- ▶ Projet d'appui au développement des filières manioc et maraîchers en Côte d'Ivoire (PRO2M)

En vue d'adresser des solutions durables à la problématique des cultures vivrières et singulièrement, à celle des cultures du manioc et des maraîchers en Côte d'Ivoire. Le Projet d'Appui au Développement des Filières Manioc et Maraîchers (PRO2M) a été financé dans le cadre du 11^{ème} FED.

Il vise à contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à la création d'emplois par la promotion d'une production vivrière (autre que le riz) de qualité, moderne, durable, résiliente aux changements climatiques et par une commercialisation fiable et équitable, permettant un approvisionnement régulier des marchés. Plus spécifiquement, il s'agira de : (a) Promouvoir une filière maraîchère plus professionnelle, performante, organisée et créatrice d'emplois maîtrisant sa production et sa commercialisation, (b) Promouvoir une filière manioc plus professionnelle, performante, organisée et créatrice d'emplois-maîtrisant sa production et sa commercialisation.

- **Volet maraîcher** : 45 Groupements de producteurs maraîchers existants ; 50 groupes d'Agro entrepreneurs ; 100 Formateurs et agents de vulgarisation des structures de formation et de conseil agricole, soit environ 2.500 bénéficiaires, dont 40% de femmes ;
- **Volet manioc** : 100 Pépiniéristes de boutures de manioc. 5.000 Paysans/groupements producteurs de racines tubéreuses de manioc. ; 60 unités/groupement de transformatrices artisanales dont 40% de femmes ; 6 unités de transformation semi-industrielles ;
- **Volet transversal nutrition** : 1500 femmes (chefs de ménages) ; 3000 élèves issus d'écoles primaires ruraux et bénéficiaires de cantines scolaires.

Le PRO2M est mis en œuvre dans 21 régions de la Côte d'Ivoire dont les régions de la Mé et celle de l'Agnéby-Tiassa.

Ces deux régions sont aussi bien concernées par les volets maraichers et manioc.

o Agnéby-Tiassa :

- Deux (2) serres ont été installées à Azaguié et à Petit Yapo pour la production de légumes
- Quatre (4) sites de production maraîchère plein champ ont été présélectionnés pour être aménagés
- Une (1) unité semi-industrielle de transformation de manioc et quatre (4) unités artisanales ont été sélectionnées pour être équipées
- Quatre (4) pépiniéristes de manioc ont été identifiés et fournis en boutures de variétés améliorées pour emblaver chacun 2 ha.

o La Mé

- Deux (2) serres ont été installées à Adzopé et à Bonahouin au profit de deux agroentrepreneurs
- Quatre (4) unités artisanales de transformation du manioc ont été sélectionnées pour être équipées
- Un (1) site de production maraîchère plein champ a été présélectionné pour être aménagé
- Cinq (5) pépiniéristes de manioc ont été ravitaillés en boutures de variétés améliorées de manioc pour la production de matériel végétale

Nb : Il est prévu pour ces deux régions, l'identification de 100 producteurs pour la production de manioc sur un (1) ha chacun.

◆ Programme d'appui à la relance des filières agricoles en Côte d'Ivoire (PARFACI)

Ce projet vise à améliorer le revenu des producteurs et lutter efficacement contre la pauvreté en milieu rural à travers l'amélioration de la production vivrière, des circuits de commercialisation ainsi que l'appui à la structuration des OPA et l'appui à la mise en œuvre de la loi sur le foncier rural. Il s'agira alors de renforcer les capacités de pilotage et de stratégie du Ministère de l'Agriculture et du Ministère des Ressources Animales et Halieutiques.

Dans les régions de l'AgnebyTiassa et la Mé les réalisations suivantes ont été enregistrées :

- 150 acteurs de l'administration et du monde rural formés à la mise en oeuvre de la loi sur le foncier rural dans les départements de Tiassalé et de Sikensi;
- 65 territoires de villages délimités dans les départements de Tiassalé et Sikensi
- Appui à 01 multiplicateur d'alevins mono sexe mâles de tilapia de qualité dans le département d'Agboville;
- 03 unités de biogaz installées à Azaguié, Tiassalé et Azaguié-Mbromé;
- Construction de la DDA de Sikensi

◆ Réhabilitation et extension de la DDA de Tiassalé

Le projet est financé sur les ressources du Contrat de Désendettement et de Développement (C2D) à hauteur de 17 milliards de FCFA dont : 7,462 milliards de FCFA pour l'appui à la mise en oeuvre de la loi sur le foncier rural, 6,896 milliards de FCFA pour l'appui aux filières vivrières, 1,284 milliards pour l'appui institutionnel et 1,358 milliards pour la coordination et la gestion du projet.

VI- PROMOTION DU SECTEUR AGRICOLE : LA JNCC ET GROS PLAN SUR LE SARA 2019

1. La 6ème édition de la Journée Nationale du Cacao et du Chocolat

Du 27 au 30 septembre 2019, à Abidjan, se tiendront la 5ème édition des Journées Nationales du Cacao et du Chocolat. L'institution des Journées Nationales du Cacao et du Chocolat répond au souci du Gouvernement de toujours rappeler l'importance économique et sociale du cacao pour notre pays.

Ces journées constituent un moment dédié à la reconnaissance et à la distinction de tous ceux qui contribuent, de façon directe ou indirecte, à la création de la richesse nationale à travers le secteur cacao. Plus spécifiquement, elle permet d'honorer et de magnifier les producteurs de cacao, véritables artisans du développement de ce secteur. Elle offre également l'opportunité de faire, à chaque fois, le bilan des actions menées dans la filière pour en assurer un développement durable.

La promotion de la consommation du chocolat et des produits dérivés au plan national et sous régional afin de créer davantage de valeur ajoutée, et d'emplois pour les différents acteurs nationaux sera au centre des échanges.

2. LA 5ème édition du Salon International de l'Agriculture et des Ressources Animales d'Abidjan- SARA

Seize ans après sa dernière édition, le SARA a été relancé par le Gouvernement Ivoirien en 2015 afin de valoriser, promouvoir et développer toutes les richesses du secteur agricole, de l'élevage et de la pêche de la Côte d'Ivoire.

En seulement 4 éditions, le SARA s'est positionné comme le salon de l'Agriculture (agriculture, ressources animales, halieutiques et forestières) de référence de l'Afrique sub-saharienne.

La 4ème édition qui s'est tenue du 17 au 26 Novembre 2017 a été un véritable succès tant au niveau de l'organisation que des résultats obtenus. Pendant 10 jours, exposants et visiteurs venus de toute la Côte d'Ivoire et de plusieurs pays hôtes ont vécu des expériences enrichissantes que beaucoup espèrent revivre en 2019.

Pourquoi exposer?

Exposer au SARA c'est :

Bénéficier d'une plus grande visibilité :

- ▶ Plus de 300 000 visites attendues pour cette édition 2019
- ▶ 12 hectares de surface d'exposition
- ▶ Plus de 25 pays représentés

Nouer des contacts, partager des expériences, faire du lobbying :

- ▶ 6 585 professionnels enregistrés pour l'édition 2017
- ▶ 718 exposants dont plus de 425 stands pour l'édition 2017

Multiplier les occasions de vendre vos produits

Le nombre considérable de visites et d'investisseurs nationaux et internationaux attendus pendant ces 10 jours est une véritable garantie de chiffre d'affaires et de partenariats.

Le SARA c'est 9 Pôles qui permettent de découvrir les spécificités, les richesses agricoles, animales, halieutiques et forestières des régions ivoiriennes et des pays de la sous-région.

Cette année encore, les 14 districts et 31 régions de Côte d'Ivoire se tiennent prêts déjà pour venir présenter ce que leur région a de meilleur.

Une tribune de partage des compétences et du savoir-faire en matière agricole, de l'élevage et de la pêche : Grâce à des conférences, des ateliers de formations et d'informations, exposants et visiteurs ont pu bénéficier des succès stories nationaux et internationaux.

Un lieu de vie et d'éducation via les découvertes et les nocturnes pour le divertissement :

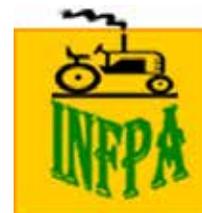
Ce sont plus de 300 000 visites dont 70 000 visites d'enfants qui ont pris plaisir à se rendre au SARA pour vivre des expériences uniques et inoubliables à travers les visites du parc des expositions, du SARA PARC, de l'espace gastronomique, du parc animalier, du marché du SARA (SARA MARKET)

Et chaque soir le « SARA by night » au village SARA, avec des animations, des concerts... a suscité un réel engouement auprès des exposants et de toute la population.

Le jeudi 21 février 2019 a été marqué par le lancement de la 5ème édition de Salon International de l'Agriculture et des Ressources Animales d'Abidjan (Sara) 2019 sous le thème « Agriculture intelligente et innovations technologiques : quelles perspectives pour l'agriculture africaine». Pour cette édition, qui se veut être un rendez-vous international réunissant les acteurs majeurs du secteur et représentant de belles opportunités d'affaires, la France a été désignée comme pays d'honneur.



VII - LES STRUCTURES SOUS TUTELLE





MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL

Immeuble CAISTAB 25^{ème} étage - 01 BP V82 Abidjan Côte d'Ivoire

Tél : (+225) 20 21 43 03 / 20 21 38 58 - Fax : 20 21 36 10

minagri.cabinet@egouv.ci - www.agriculture.gouv.ci